20 (SE 2024) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

19 SEPTEMBRE 2024

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2024 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de la comptabilité

par

Mme Mauel

2e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **20** (SE 2024) — N° 1
CRIC (2024-2025) – N° 10

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Exposé de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie 4

IV. Discussion générale 5

V. Vote sur l'ensemble 9

VI. Rapport 9

VII. Texte adopté 10

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions ainsi que les enregistrements audiovisuels de la réunion qui sont découpés en podcasts. Ils sont consultables via le lien suivant : https://parlwal.be/4eeQPpe.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de la comptabilité a examiné le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) – N° 1).

I. RÉSUMÉ

Le budget initial de fonctionnement pour l'année 2024 s'élevait à 78.047.194 euros en dépenses courantes et à 3.376.000 euros en dépenses de capital soit un total de 81.423.194 euros (y compris les dépenses relatives aux exercices antérieurs prises en charge en 2024).

La dotation au Service commun de médiation s'élevait quant à lui à 1.831.000 euros, ce qui porte le total à 83.254.194 euros.

La situation au 27 juin 2024 est établie sur base des décaissements.

Au niveau des recettes, l'accroissement est évalué à 554.188 euros, soit 0,75 %.

Au niveau des dépenses, une diminution est calculée à hauteur de 1.312.621 euros, soit 1,6 %.

Par 8 voix contre 1, votre Commission recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 par l'assemblée.

II. PROCÉDURE

En date du 3 septembre 2024 a été déposé le projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2024 (Doc. 20 (SE 2024) – N° 1)

Le projet d'ajustement a été envoyé en Commission de la comptabilité le 6 septembre 2024.

La Commission s'est réunie le 19 septembre 2024.

Ont participé aux travaux : M. Dardenne, Mmes Dejardin, Fafchamps (Art. 47.4), M. Fournaux, Mme Lazaron (Art. 47.4), M. Lepine (Président), Mme Mauel (Rapporteuse), MM. Mugemangango, Tzanetatos.

Ont assisté aux travaux : M. Hazée.
M. Borsus, Président du Parlement de Wallonie.
Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie.

III. EXPOSÉ DE MME SALMON, GREFFIÈRE F.F. DU PARLEMENT DE WALLONIE

Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement de Wallonie, indique que le renouvellement de l'assemblée et l'installation du Parlement n'ont pas permis un examen étalé dans le temps de l'état des engagements budgétaires des premier et deuxième trimestres.

L'ajustement proposé découle de ces états d'engagement.

Les services du Parlement ont procédé à un contrôle budgétaire à la mi-juin 2024.

Dans les principes, le contrôle budgétaire peut conduire à une demande de modification de la dotation. En effet, il peut s'avérer nécessaire en cours d'année budgétaire de procéder à un ajustement du budget afin d'anticiper certaines dépenses imprévues initialement et éviter tout dépassement budgétaire. A contrario, l'exercice budgétaire peut également permettre d'ajuster à la baisse certains articles budgétaires en fonction de l'état d'avancement de certains projets.

Historiquement, le Bureau du Parlement a toujours examiné l'exécution du budget à mi-année, mais n'a jamais procédé formellement à un ajustement de celui ci.

Le règlement du Parlement ne contient aucune disposition spécifique sur les mesures d'ajustement du budget initial. Toutefois, dans la mesure où le budget initial doit être soumis à la Commission de la comptabilité et au Parlement, il a été considéré que toute modification du texte initial devait suivre la même procédure. Cet ajustement est donc soumis à la commission.

Il a été réalisé sur la base des montants liquidés à mi-année, mais aussi sur la base des comptes de l'année précédente et des perspectives de dépenses pour le second semestre de l'année en tenant compte des dépenses courantes à engager et des projets à finaliser en 2024.

La situation au 27 juin 2024 a été établie sur la base des décaissements.

Elle rappelle que le budget initial de fonctionnement pour l'année 2024 s'élevait à 78.047.194 euros en dépenses courantes et à 3.376.000 euros en dépenses de capital, soit un total de 81.423.194 euros et que la dotation au Service commun de médiation s'élevait à 1.831.000 euros, ce qui porte le total à 83.254.194 euros.

Il est permis de constater que :

– les recettes peuvent être évaluées à la hausse, +554.188 euros, en raison principalement de la reprise des marchés financiers qui permettent d'attendre la perception d'intérêts créditeurs ;

– les dépenses courantes peuvent être évaluées en baisse, -571.956 euros ;

– les dépenses de capital peuvent être évaluées en baisse, -740.665 euros.

Le budget initial des recettes 2024 estimé à 76.597.777 euros voit en conséquence son montant revu à l'ajustement à 77.150.965 euros.

Le budget initial des dépenses 2024 estimé à 81.423.194 euros voit en conséquence son montant revu à l'ajustement à 80.110.573 euros.

Les chiffres précités ne tiennent pas compte de la dotation au profit du Service commun de médiation qui constitue une charge neutre pour le Parlement.

En conséquence, le prélèvement sur le fonds de réserve du Parlement estimé initialement à 4.825.417 euros pourrait être revu à 2.958.608 euros.

La non-concrétisation de projets en 2024, mais également les mesures prises par le Parlement et le Bureau en matière de gestion dans un souci de maîtrise des dépenses permettent donc de limiter le prélèvement sur le fonds de réserve initialement annoncé. Elle rappelle que le fonds de réserve est indispensable pour la prise en charge de frais en rapport avec le renouvellement de l'assemblée, mais aussi pour pallier d'autres frais imprévus.

IV. DISCUSSION GÉNÉRALE

1. Questions et observations des membres

Après que les membres ont remercié Mme la Greffière f.f. pour le travail accompli, **M. Hazée** se réjouit du premier examen d'un ajustement de ce nom au sein de l'institution et que les dépenses sont en diminution.

Mme Lazaron constate un taux de réalisation de 36 % au niveau des dépenses, alors que la situation est arrêtée au 30 juin. Elle souhaite connaître la méthode d'ajustement et que puisse être mentionné le taux de dépenses article budgétaire par article budgétaire. Bien qu'il demeure des projets et d'autres dépenses de fin d'année, elle souhaite qu'il puisse y avoir cette adéquation entre le budget initial et l'ajustement.

M. Mugemangango souhaite connaître l'état des réflexions autour de la maison sise avenue Baron Huart et dont le Parlement a la charge.

De plus, constatant certaines factures d'énergie en lien avec ce bâtiment, alors qu'il est inoccupé, il s'interroge.

La consultation des pièces en lien avec l'état des engagements aux premier et deuxième trimestres a permis de découvrir une facture de près de 500 euros pour un parking VIP à l'aéroport de Zaventem. Il demande des informations sur celle-ci.

Concernant les factures, il souhaite avoir plus de précisions sur un audit effectué d'Aquarius et sur des frais en lien avec un cabinet d'avocats.

Constatant que les dépenses en lien avec les recrutements diminuent pour le personnel du Greffe, il souhaite savoir si les besoins sont rencontrés ou s'il y a des difficultés à procéder à des recrutements.

Il rappelle les discussions passées autour de la syndicalisation des agents et souhaite savoir où en sont les débats entre les différentes assemblées.

Concernant les loyers à percevoir de l'Institut Jules Destrée, il demande comment cela pourra être régularisé.

Il constate que des cours de langue ont pu être dispensés à des parlementaires qui ne siégeaient plus lorsque les factures montants ont été versées par le Parlement. Il demande ce que prévoit le règlement à cet égard.

Il souhaite aussi connaître l'état des réflexions quant à la composition du Bureau et la présence des groupes non représentés en l'état.

Enfin, il souhaite savoir où en sont les discussions au sein du Bureau sur le texte proposé par son groupe relatif aux rémunérations pour fonctions spéciales.

M. Hazée demande des précisions sur les factures du consultant Ernst & Young, pour des montants d'environs 79.000, 87.000, 47.000 et 50.000 euros concernant « la prestation de services dans le cadre du marché de services relatifs à l'élaboration et à l'implémentation d'un processus de gestion financière complète au sein du greffe du Parlement ». Plus largement, il demande à être informé quant à la mise en place des nouvelles règles comptables du logiciel comptable et de gestion.

Il souhaite également des informations quant à une facture relative à un contrat software, facture qui ne contient aucune information si ce n'est la référence.

Concernant la prise en charge des traitements et charges des collaborateurs parlementaires et des groupes politiques, il constate un ajustement à la hausse de 265.000 euros justifié par la révision en suite des élections. Le nombre de sièges au Parlement étant constant, il ne comprend pas l'augmentation.

Sur la question du personnel intérimaire, il est proposé un ajustement à la hausse de 47.000 euros, qui porte le montant à 637.000 euros. En parallèle, sur le plan de l'état trimestriel et l'ajustement, une diminution de 400.000 euros du poste relatif aux traitements et salaires du personnel est constatée. Il questionne donc la politique en matière de recrutement concernant les intérimaires.

Pour le poste B21, « Autres prestations et travaux en matière de personnel », il s'interroge sur la discordance entre la justification et le montant ajusté. Complémentairement, il demande quel est le coût relatif à la « Prise en compte des frais estimés du marché public relatif à l'implémentation du logiciel ERP, des missions effectuées par le prestataire dans le cadre du marché d'audit et de l'augmentation des frais d'experts-comptables, en raison des demandes de la Cour des comptes et de l'installation de deux nouveaux secrétariats sociaux ».

Concernant la rubrique « Bâtiments et aménagements », il constate qu'il est mentionné que des travaux non prévus au budget doivent être pris en considération et que la justification évoque la construction d'extensions. Cela lui pose question.

Enfin, de manière plus transversale, il demande des explications sur la réconciliation de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Au budget initial, il y avait un solde réconcilié par une ligne intitulée « Total prélèvements : 4.825.000 euros », prélevé sur le fonds de réserve pour assurer l'équilibre. Or, dans le tableau pour l'ajustement, plus rien n'apparaît.

Concernant la trésorerie, il s'interroge sur son importance et sur la nécessité de celle-ci. Il craint que l'existence d'une trésorerie abondante ait contribué à la perte d'un certain sens de la réalité quant à des engagements budgétaires en lien avec des opérations immobilières.

Il demande où en sont les chantiers en lien avec les règles budgétaires et comptables ainsi que l'inventaire.

Pour ce qui concerne les comptes 2023, il demande où en est le dialogue avec la Cour des comptes.

Quant au personnel, outre le dialogue devant intervenir entre présidents d'assemblées, il demande également où en est la concertation avec les médiateurs pour la protection des lanceurs d'alerte.

Outre les indemnités pour fonction spéciales, d'autres pistes existent telles que les indemnités pour frais des parlementaires, la contribution des parlementaires au fonds de pension.

Sur la question des consultations populaires, l'ajustement propose une augmentation budgétaire de 100.000 euros. Or il lui apparaît impossible de pouvoir en réaliser une en 2024 au vu des délais. Un boni sera donc dégagé sur cette ligne.

M. Fournaux demande si le montant n'est pas à charge de la Région, en ce qui concerne les consultations populaires.

M. Tzanetatos s'interroge sur des remboursements de matériel informatique sollicités dans la période dite « suspecte ». Il demande quelles sont les règles en la matière.

2. Réponses de M. Borsus, Président du Parlement, et de Mme Salmon, Greffière f.f. du Parlement

Concernant la question de Mme la Députée Lazaron, Mme la Greffière f.f. du Parlement expose qu'un taux de réalisation moyen a été constaté au 30 juin qui varie de poste en poste. Au sein de chaque service opérationnel, il est réfléchi à ce qui doit être dépensé sur chacun des postes, sachant que le taux varie en fonction du poste.

M. Borsus, Président du Parlement, répond à M. Mugemangango, concernant la maison sise Avenue Baron Huart, que le bâtiment semble fortement détérioré. En suite d'une étude réalisée, les membres du Bureau estiment que la revente du bien pourrait être l'option à retenir, les membres ne souhaitant pas s'aventurer dans une nouvelle opération immobilière.

Dans l'attente d'une décision, les services du greffe ont été sollicités pour un devis pour rétablir la couverture provisoire du bâtiment installée pendant le chantier, mais qui, les mois faisant, s'est dégradée voire a partiellement disparu.

En ce qui concerne les éléments de relation avec le personnel, d'organisation et de syndicalisation, le Bureau rencontrera à court terme le Conseil du personnel, qui doit être renouvelé dans les 6 mois de l'installation du Parlement, de manière à pouvoir aborder avec eux les différents éléments d'analyse, d'expression et de priorité du personnel. La question sera également à l'agenda de la Conférence des présidents d'assemblées dès que celles-ci seront définitivement formées.

Le troisième point concerne l'éventuelle modification des situations en ce qui concerne les fonctions spéciales et leur rémunération. Il n'est pas envisagé de procéder à cette révision sous cette législature.

En ce qui concerne les observateurs pour le Bureau, il a indiqué avoir été saisi d'une proposition des groupes de la majorité. Il lui revient que la Présidente du Groupe MR prendra contacts avec ses homologues pour en débattre.

Pour compléter les réponses à apporter au Groupe PTB, **Mme Salmon**, Greffière f.f. du Parlement, expose que les factures d'énergie en lien avec le bâtiment situé Avenue Baron Huart concernent des acomptes à la fois pour l'eau et pour l'électricité. Il y a une obligation, lorsqu'il y a un contrat, de payer des acomptes. Le bâtiment n'étant pas occupé, une fois le contrat clôturé, les sommes non consommées seront récupérées.

Concernant la facture du parking de l'aéroport, il existe une possibilité pour les députés de bénéficier de facilités de parking au sein des aéroports. La procédure doit être suivie pour pouvoir bénéficier des conditions prévues. Dans le cas d'espèce, le parlementaire n'a pas respecté la procédure prévue et une note de créance lui a été adressée. Il lui appartient de rembourser.

Concernant l'audit pour Aquarius qui est un élément essentiel pour le fonctionnement de l'institution, un marché public a été lancé en 2021 portant sur son remplacement. Aquarius est un système vieillissant et devrait donc à terme être remplacé. Le dossier a dû être abandonné en raison de l'instruction judiciaire en cours. Le besoin de pourvoir au remplacement d'Aquarius demeure cependant existant. Il a été décidé par le Bureau de faire réaliser un audit pour évaluer la situation actuelle et appréhender ce qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans le cadre d'un futur marché public.

La société s'est notamment entretenue avec les agents du Service informatique afin d'établir un plan détaillé comprenant les objectifs, le calendrier à suivre et les procédures. Elle a analysé les principaux risques et failles de la banque de données actuelle pour proposer des mesures de sauvegarde, a réalisé des tests et des évaluations afin de proposer

des améliorations à effectuer dans la partie « Recommandations » du rapport final, tout en précisant ce qui est en l'état efficient et fonctionnel.

La société retenue a aussi été chargée de proposer soit des bases de données alternatives aux pouvoirs adjudicateurs, soit des technologies compatibles avec la base de données actuelles de manière à ce que le Parlement puisse envisager une adaptation de sa base de données et de son outil de gestion de logiciels. Il y avait aussi la nécessité de développer des fonctionnalités existantes. La société s'est également penchée sur ces matières. Le rapport d'audit a été adressé au Parlement en mars 2024. Une présentation de ce rapport a été faite à la fin de la dernière législature. Le Bureau nouvellement installé va être à nouveau saisi d'un état de ce dossier pour prendre des mesures à la fois à court terme, à moyen terme, mais aussi à long terme ; les mesures à long terme étant la réalisation d'un marché public d'une technicité assez importante.

La facture du cabinet d'avocats concerne un acte d'appel. Cet appel a été introduit dans le cadre d'une affaire de vol de matériel informatique appartenant au Parlement. Il a été introduit par l'avocat de l'un des prévenus à l'encontre d'un jugement du 21 décembre 2023 qui donnait raison aux personnes qui avaient porté plainte. La Cour d'appel a confirmé par un arrêt du 11 juin 2024 la culpabilité d'un prévenu et infirmé celle d'un autre prévenu. Des démarches seront entamées afin de récupérer, pour autant qu'il y ait une solvabilité dans le chef des prévenus, le montant des dommages.

Un nouveau cadre du personnel a été adopté par le Parlement, réuni en séance plénière le 26 avril 2024, en même temps que le statut du personnel. Alors que le cadre adopté en 2013, jamais été adapté depuis lors, prévoyait un effectif de 118 équivalents temps plein, le nouveau cadre porte ce nombre à 137 équivalents temps plein. Ce cadre représente une limite dans laquelle des recrutements ou des engagements peuvent être effectués et les emplois qu'il comprend ne sont pas automatiquement pourvus.

Au 1er avril 2024, les effectifs du greffe s'élevaient à 116 membres du personnel. Actuellement, le greffe compte 119 membres du personnel, dont trois en disponibilité précédant la mise à la retraite, deux en disponibilité pour convenances personnelles, un en congé pour stage et un détachement ; soit 113 membres actifs.

Le cadre, c'est le nombre théorique de personnes que l'on peut engager. Pour rappel, le Bureau a adopté le 31 août 2023 un plan de recrutement qui concernait six postes d'attachés, cinq postes d'assistants et quatre postes de rédacteurs. Parmi ces recrutements, le Bureau a déclaré vacants trois emplois d'attachés à la Direction de la logistique. Deux recrutements – celui pour le poste d'attaché au Service des biens et services et celui pour le poste d'attaché au Service des bâtiments – sont en cours.

Le recrutement d'un attaché au Service informatique n'a pas pu être mené faute de candidatures. Il s'agit d'un métier pour lequel il est assez difficile de recruter.

Les autres emplois n'avaient pas pu être déclarés vacants du fait du cadre et des règles de la fonction publique qui stipulent que l'on doit recruter dans la limite du cadre.

Désormais, ce nombre a été revu. Un nouveau plan de recrutement pour l'année 2025 tiendra compte des besoins des services. Il est en cours d'élaboration et devrait être arrêté courant de l'automne par le nouveau Bureau installé. Sachant que les besoins ont pu évoluer au fil du temps, même en une année, ils doivent être réévalués en collaboration avec le Conseil de direction qui fera remonter les besoins des services, et ce avec un arbitrage au vu de la charge financière que cela représente.

Le Bureau, réuni le 30 mai 2024, a décidé de revoir le montant du loyer de l'Institut Jules Destrée à partir du 1er janvier 2024 à un montant plus faible. Il a aussi décidé la mise en place d'un plan d'apurement pour les sommes non payées sur la durée de la législature 2024-2029, en sus du loyer revu. Ces montants sont payés depuis lors. Le Bureau avait aussi décidé d'informer l'Institut Jules Destrée que seraient réclamés, à partir de 2024, tous les frais relatifs à la consommation au sein du bâtiment, et que des acomptes seraient sollicités.

Le Bureau, réuni le 12 septembre 2024, a de nouveau examiné la situation de l'Institut et a décidé que la convention de partenariat avec ce dernier ne pouvait être finalisée en l'état au regard des règles de marché public, puisque dès lors qu'il y aurait des prestations, elles doivent faire l'objet d'un appel à concurrence. Le Bureau réexaminera donc le dossier le 26 septembre 2024.

Concernant les cours de langue, le règlement prévoit que les subventions sont accordées par législature sans plus.

En réponse aux questions développées par M. Hazée, elle précise, s'agissant des factures du consultant Ernst & Young, que seules deux factures doivent être retenues, celles d'un montant de 78.650 euros et l'autre d'un montant de 47.190 euros, les deux autres factures ayant été contestées.

En termes de volume, pour ces deux factures, il s'agit de 904 heures de prestation. Le budget initial estimé par le Bureau oscillait entre 100.000 euros et 200.000 euros car il était difficile d'estimer la tâche au moment de lancer le marché public.

Sur la mise en place des règles comptables, du logiciel et de la gestion, un marché public a été lancé et attribué par le Bureau le 12 septembre pour l'implémentation d'un nouveau logiciel de gestion comptable et budgétaire. Vu la période de *standstill*, elle ne peut aller plus loin.

Ce logiciel permettra notamment de concentrer en un seul logiciel les fonctions d'achats, de gestion budgétaire, de comptabilité, de trésorerie et de facturation. Il s'agit d'une belle avancée par rapport au système actuel. Le logiciel permettra aussi un suivi budgétaire actualisé. Il sera désormais possible pour un responsable de direction ou de service de consulter l'état des engagements budgétaires pour les budgets dont il a la responsabilité. Il permettra aussi l'implémentation de la facturation électronique, la tenue d'une comptabilité avec des crédits d'engagement et de liquidation, une traçabilité accrue des opérations dans la comptabilité selon le principe dit des « quatre yeux ».

En ce qui concerne les règles budgétaires et comptables, elles sont presque finalisées. Le Bureau, la Commission de la comptabilité et le Parlement en seront saisis. Différentes procédures internes ont également été rédigées et s'articuleront autour de ces règles. Ce travail a pu aboutir avec l'assistance du cabinet Ernst & Young, mais surtout grâce au travail de la Direction financière.

En ce qui concerne la discordance relevée entre la justification et le montant ajusté sur l'article B21, il s'agit d'une erreur technique. Il faut bien lire qu'une diminution est proposée pour un montant de 158.416 euros.

Sur l'ajustement de 265.000 euros pour les collaborateurs parlementaires, elle indique qu'il s'agit des collaborateurs, et non des députés. C'est donc beaucoup plus fluctuant. Les députés restent 75, indépendamment des changements de législature, mais les collaborateurs sont beaucoup plus fluctuants, surtout en année électorale. Le renouvellement de l'assemblée a eu en effet un impact important sur cet article.

Concrètement, il est difficile d'évaluer le nombre de collaborateurs et le coût y lié, en raison de leur nombre, de leur ancienneté. De plus, le nombre important de nouveaux députés engendre des préavis pour les collaborateurs sortants en proportion.

En dépenses en capital pour les travaux non prévus, elle précise que le crédit en CCAP 2 est diminué de 537.765 euros à l'ajustement, dès lors que, notamment, certains travaux n'ont pas été réalisés, par exemple les aménagements relatifs à la mise aux normes incendie du bâtiment square Masson, la rénovation des sanitaires attenant au salon des parlementaires, l'installation de lecteurs de badges, la réfection des tableaux électriques du bâtiment square Masson. Ceux-ci n'ayant pas été réalisés en 2024, ils sont reportés. L'économie est néanmoins un peu atténuée par une dépense relative à la finalisation de la construction de l'extension intervenue en 2024, alors qu'elle aurait dû intervenir en 2023. Il s'agit du décompte final de l'entrepreneur pour un montant de 79.375 euros, dont le paiement est à l'analyse du Bureau. Il n'y a pas de nouveaux travaux prévus.

Concernant les frais en lien plus particulièrement avec la Direction financière et les projets en cours dans ce cadre, cette rubrique concerne l'ensemble des directions du greffe. Pour la Direction financière, le coût total de ce poste est évalué à 336.000 euros. Ce budget est divisé en trois postes : les frais d'expertise comptable, la mission du réviseur d'entreprises dans le cadre de l'implémentation des processus de gestion budgétaire et comptable et 50 % du coût d'implémentation du nouveau logiciel.

Concernant le prélèvement sur le fonds de réserve, la Cour des comptes ne souhaite pas voir apparaître les prélèvements sur les fonds propres comme une recette dans les tableaux budgétaires. Cette recommandation ayant déjà été implémentée dans l'ajustement, cela explique la différence de présentation entre le budget initial et l'ajustement.

Pour la trésorerie, le Parlement reçoit généralement sa dotation de la Région fin mars. En conséquence, le cycle de trésorerie débute en avril et non en janvier. Fin mars, juste avant de recevoir sa dotation, le Parlement avait 10 millions d'euros de fonds propres. Une partie de la dotation fait l'objet de placements à terme décidés par le Bureau. Elle ne reste pas sur un compte courant, mais il y a des placements à terme. Cela justifie l'augmentation des recettes estimées, puisqu'il y aura un impact en termes d'intérêts.

Pour les recrutements intérimaires, les raisons du recours au personnel intérimaire sont de deux ordres :

– soit de suppléer, dans des délais relativement brefs, à une augmentation de la charge qui relève des missions du greffe en l'absence de procédure de recrutement ou dans l'attente d'une procédure ou pour faire face à des besoins exceptionnels, mais qui demeurent ponctuels ;
– soit de s'adjoindre les services de personnel spécialisé pour des événements en lien avec les activités du Parlement sur des points très spécifiques et pour une journée.

En ce qui concerne l'inventaire, il est remis à la norme et tenu de manière journalière par la Direction financière, en collaboration avec les services.

Pour les comptes 2023, la Cour des comptes a été saisie et le travail est en cours de finalisation.

Pour l'accord de coopération sur le canal externe, une réunion de l'organe commun de médiation est prévue le 23 octobre. Il a été demandé au médiateur commun de faire un point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Pour les consultations populaires, il est peu probable qu'il y en ait une. Pour le budget 2025, un montant supérieur pourrait être inscrit.

Enfin, le contrat software concerne la maintenance du système d'enregistrement numérique centralisé installé dans les salles de commission et en séance plénière. Le volume n'est pas fixé. Le prestataire est disponible tous les jours avec une certaine souplesse pour intervenir en cas de difficulté pendant une réunion de commission.

En réponse à M. Tzanetatos, elle répond que la notion de période suspecte ou de période de prudence n'est pas visée par le règlement relatif aux subventions octroyées aux membres du Parlement. Ce qui est vérifié, c'est que les factures sont bien établies avant la fin de la législature.

M. Borsus, Président du Parlement, répond à M. Fournaux que la suggestion et l'initiative politique peuvent émaner du Gouvernement, mais la décision revient au Parlement. Un certain nombre d'étapes de la consultation populaire relèvent donc du budget du Parlement.

3. Répliques des membres

M. Hazée remercie la Greffière f.f. pour les éclaircissements apportés.

Pour ce qui concerne la trésorerie, il pourrait être imaginé que le Ministre du Budget, qui verse la dotation, le fasse de manière trimestrielle.

Pour ce qui concerne les travaux, il plaide pour que, le moment venu, il soit possible de consolider le coût total de cet investissement. La Cour des comptes aidera sans doute sur ce point.

Il salue les chantiers en cours sur les règles budgétaires et comptables ; le lancement d'un logiciel comptable ainsi que le travail en voie de finalisation de la Cour des comptes.

Enfin, il constate que des rendez-vous politiques interviendront, sur la représentation syndicale ou sur les fonctions spéciales et autres. À cet égard, il rappelle que le programme électoral du Groupe Les Engagés, membre de la majorité, contient cette proposition.

V. VOTE SUR L'ENSEMBLE

Par 8 voix contre 1, la Commission de la comptabilité recommande l'adoption du projet d'ajustement du budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie par l'assemblée plénière.

VI. RAPPORT

A l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse, Le Président,

C. Mauel J.-P. Lepine

BUDGET DES DÉPENSES

	2023	2024	2024
	COMPTE	BUDGET	AJUSTE
DEPENSES COURANTES			
A MEMBRES			
A1 MEMBRES			
A11 INDEMNITES			
A111 Indemnités parlementaires	8.892.221,40	9.211.459	9.211.459
A113 Pécule de vacances	692.436,93	730.275	730.275
A114 Allocation de fin d'année	329.174,68	344.327	344.327
A115 Indemnités fonctions spéciales	274.669,65	287.057	287.057
A116 Indemnités de fin de mandat	233.837,05	2.245.574	2.356.914
A117 Indemnités de funérailles	17.836,10	36.994	36.994
A11	**10.440.175,81**	**12.855.686**	**12.967.026**
A12 REMBOURSEMENTS DE FRAIS			
A121 Cotisations de mutualité	186.714,71	346.683	346.683
A122 Frais de déplacement	415.840,57	438.552	438.552
A123 Frais exposés	1.546.063,55	2.164.971	2.089.541
A12	**2.148.618,83**	**2.950.206**	**2.874.776**
A13 FOURNITURES			
A131 Fournitures diverses	278.412,36	214.850	227.481
A132 Equipement informatique	27.186,52	236.228	75.000
A133 Formation en langues	19.645,30	100.000	100.000
A134 Assurances	187.771,11	227.295	228.500
A135 Télécommunications	52.230,58	60.000	55.000
A13	**565.245,87**	**838.373**	**685.981**
A14 PENSIONS			
A141 Cotisations	543.483,81	684.872	684.872
A142 Subside asbl Caisse de retraite	6.445.680,73	7.081.896	7.081.896
A14	**6.989.164,54**	**7.766.768**	**7.766.768**
A1	**20.143.205,05**	**24.411.033**	**24.294.551**
A2 COLLABORATEURS DES MEMBRES ET			
DES GROUPES POLITIQUES			
A21 TRAITEMENTS ET SALAIRES	15.491.528,66	17.458.000	17.723.000
A22 FRAIS DE DEPLACEMENT	316.789,29	392.000	392.000
A23 ASSURANCES	299.411,38	325.540	325.540
A24 PECULE DE VACANCES	1.037.078,81	1.148.393	1.441.688
A25 PRIME DE FIN D'ANNEE	996.227,21	1.616.753	1.430.000
A2	**18.141.035,35**	**20.940.686**	**21.312.228**
A3 FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE			
A31 SUBSIDES AUX GROUPES POLITIQUES	3.346.218,49	3.464.482	3.449.482
A32 DOTATION AUX PARTIS POLITIQUES	5.896.838,87	6.296.884	6.424.728
A3	**9.243.057,36**	**9.761.366**	**9.874.210**
A4 RELATIONS EXTERIEURES			
A41 ORGANISMES INTER-PARLEMENTAIRES	27.608,78	49.500	43.310
A42 PARTICIPATION CONFERENCES ET COLLOQUES	0,00	20.000	10.000
A43 MISSIONS	1.555,73	55.000	15.000
A44 COMITES MIXTES	15.297,46	50.000	0
A4	**44.461,97**	**174.500**	**68.310**
A	**47.571.759,73**	**55.287.585**	**55.549.299**
B PERSONNEL			
B1 TRAITEMENTS ET SALAIRES	8.278.272,17	10.180.000	9.780.000
B2 ALLOCATIONS DE FOYER ET DE RESIDENCE	1.188,65	1.260	3.880
B3 ALLOCATIONS FAMILIALES	209.552,94	250.000	244.000
B4 INDEMNITES DE DISTANCE	374.364,47	511.000	477.000
B5 CHEQUES REPAS	142.988,31	216.000	199.000
B6 PECULE DE VACANCES	625.486,39	644.000	648.000
B7 ALLOCATION DE FIN D'ANNEE	344.001,18	420.000	402.000
B8 ONSS COTISATIONS PATRONALES	1.133.471,04	1.390.000	1.300.000
B9 MEDECINE DU TRAVAIL	14.489,18	19.900	21.300

B10 CONTROLE MEDICAL	11.371,98	27.800	27.800
B11 SECRETARIAT SOCIAL	48.235,64	67.300	69.900
B12 FORMATIONS	34.762,23	100.000	90.800
B13 INDEMNITES DEPLACEMENTS ET REPAS	24,57	0	0
B14 REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGES	4.428,56	10.000	8.400
B15 MISSIONS A L'ETRANGER	376,75	5.000	3.000
B16 INTERVENTIONS SOCIALES	85.164,99	116.000	123.000
B17 ASSURANCES	427.138,45	439.070	439.469
B18 POLICE MILITAIRE	115.923,33	127.000	134.000
B19 PERSONNEL INTERIMAIRE	468.057,95	590.000	637.000
B20 PERSONNEL TEMPORAIRE CRA	515.858,80	400.000	404.150
B21 AUTRES PRESTATIONS ET TRAVAUX	1.580.516,52	2.178.144	2.019.728
B22 PROCEDURES RECRUTEMENTS	29.490,30	53.700	83.900
B	**14.445.164,40**	**17.746.174**	**17.116.327**
C BATIMENTS			
C1 LOYERS ET INDEMNITES D'OCCUPATION	629.255,23	259.200	259.200
C2 NETTOYAGE	591.847,81	570.000	560.000
C3 ENTRETIENS ET REPARATIONS	60.028,73	265.450	200.450
C4 DEMENAGEMENTS	27.830,00	30.000	5.000
C5 EAU	12.379,54	20.000	20.000
C6 GAZ	94.731,57	170.000	100.000
C7 ELECTRICITE	618.438,21	550.000	350.000
C	**2.034.511,09**	**1.864.650**	**1.494.650**
D MOBILIER-MATERIEL			
D1 ENTRETIENS ET REPARATIONS	1.112.876,61	1.095.916	1.098.625
D	**1.112.876,61**	**1.095.916**	**1.098.625**
E FOURNITURES			
E1 ARTICLES DE BUREAU-PETIT MATERIEL	63.179,78	80.000	80.000
E2 BOISSONS-ALIMENTATION-REPAS	186.883,59	170.000	170.000
E3 HABILLEMENT ET LINGE	66.073,10	62.290	13.395
E4 FLEURS-COURONNES	9.913,50	20.000	20.000
E5 ENVELOPPES-PAPIER	14.977,74	25.000	25.000
E	**341.027,71**	**357.290**	**308.395**
F IMPRESSION ET DOCUMENTATION			
F1 DOCUMENTS ET PUBLICATIONS	26.732,53	50.500	35.000
F2 DOCUMENTATION-LIVRES	30.838,92	40.000	40.000
F3 ARCHIVES	3.342,65	7.389	7.389
F4 JOURNAUX ET PERIODIQUES	33.165,70	30.000	30.000
F5 DROIT DE REPRODUCTION	2.472,11	4.000	4.000
F6 PHOTOCOPIEURS	63.651,86	60.000	60.000
F	**160.203,77**	**191.889**	**176.389**
G COMMUNICATIONS			
G1 FRAIS D'EXPEDITION	8.698,64	15.000	15.000
G2 TELEPHONE-INTERNET	67.077,70	120.000	110.000
G	**75.776,34**	**135.000**	**125.000**
H TRANSPORT			
H1 ASSURANCE VEHICULES	604,69	0	0
H2 LOCATION VEHICULES	141.738,52	143.000	143.000
H3 CARBURANT	20.922,48	40.000	40.000
H4 REPARATION ET ENTRETIEN DES VEHICULES	1.662,93	3.600	3.600
H	**164.928,62**	**186.600**	**186.600**
I RELATIONS PUBLIQUES-PROTOCOLE			
I1 RELATIONS PUBLIQUES	209.273,66	213.000	182.183
I2 ACCUEIL DE DELEGATIONS ETRANGERES	2.673,41	5.000	3.000
I3 PROGRAMME D'ACCUEIL ET SENSIBILISATION	177.474,23	246.000	241.000
I	**389.421,30**	**464.000**	**426.183**
J TAXES ET IMPOTS			
J1 TAXES ET IMPOTS	181.134,48	105.250	351.250
J	**181.134,48**	**105.250**	**351.250**
K FRAIS FINANCIERS			
K1 FRAIS BANCAIRES	2.716,71	3.500	2.500
K	**2.716,71**	**3.500**	**2.500**

L ASSURANCES			
L1 ASSURANCES GREFFE	87.005,38	109.340	112.470
L	**87.005,38**	**109.340**	**112.470**
M SUBVENTIONS			
M1 SUBVENTIONS DIVERSES	19.800,00	40.000	42.550
M2 INSTITUT DESTREE	50.000,00	50.000	25.000
M3 ACTIONS MEMORIELLES	5.000,00	5.000	5.000
M	**74.800,00**	**95.000**	**72.550**
N ACTIONS PARTICIPATIVES			
N1 COMMISSIONS DELIBERATIVES	48.600,04	125.000	100.000
N2 CONSULTATIONS POPULAIRES REGIONALES	0,00	100.000	200.000
N	**48.600,04**	**225.000**	**300.000**
O COMMISSION DEONTOLOGIE ET ETHIQUE			
O1 Commission déontologie et éthique		80.000	50.000
O		**80.000**	**50.000**
EXERCICES ANTERIEURS	**251.920,01**	**100.000**	**105.000**
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	**66.941.846,19**	**78.047.194**	**77.475.238**
DEPENSES DE CAPITAL			
ACAP MEMBRES			
ACAP1 MOBILIER ET MATERIEL	171.069,04	75.000	75.000
ACAP	**171.069,04**	**75.000**	**75.000**
CCAP BATIMENTS			
CCAP1 ACHATS	0,00	0	0
CCAP2 AMENAGEMENTS	3.404.406,50	2.619.000	2.212.635
CCAP	**3.404.406,50**	**2.619.000**	**2.212.635**
DCAP MOBILIER-MATERIEL			
DCAP1 BUREAUX	0,00	0	0
DCAP2 MOBILIER	2.368,31	65.000	45.000
DCAP3 MATERIEL DIVERS	9.338,63	35.000	35.000
DCAP4 MACHINES DE BUREAU	0,00	0	0
DCAP5 MATERIEL D'ENTRETIEN	0,00	0	0
DCAP6 EQUIPEMENT TELEPHONIE	0,00	0	0
DCAP7 MATERIEL INFORMATIQUE	272.604,96	530.000	265.700
DCAP8 SECURITE	0,00	0	0
DCAP9 TAPIS ET REVETEMENTS DES SOLS	0,00	0	0
DCAP10 OEUVRES D'ART	0,00	2.000	2.000
DCAP	**284.311,90**	**632.000**	**347.700**
EXERCICES ANTERIEURS	**0,00**	**50.000**	**0**
TOTAL DES DEPENSES DE CAPITAL	**3.859.787,44**	**3.376.000**	**2.635.335**
TOTAL DES DEPENSES COURANTES	66.941.846,19	78.047.194	77.475.238
TOTAL DES DEPENSES DE CAPITAL	3.859.787,44	3.376.000	2.635.335
TOTAL DES DEPENSES	**70.801.633,63**	**81.423.194**	**80.110.573**
DOTATION SERVICE COMMUN DE MEDIATION	**1.762.000,00**	**1.831.000**	**1.831.000**
DOTATION FONDS DE RESERVE			
Dépenses courantes			
Dépenses de capital			
TOTAL DOTATION			
GRAND TOTAL	**72.563.633,63**	**83.254.194**	**81.941.573**

BUDGET DES RECETTES

	2023	2024	2024
	COMPTES	BUDGET	AJUSTE
RECETTES COURANTES			
A MEMBRES			
A1 RECUPERATION DES INDEMNITES PARLEMENTAIRES DES MINISTRES	0,00	90.227	112.036
A2 RECUPERATION DE TRAITEMENTS DE COLLABORATEURS DES GROUPES	316.321,49	310.000	310.000
A3 RECUPERATION D'INDEMNITES DE DEPART	51.369,56	560.000	550.000
A4 AUTRES RECUPERATIONS MINISTRES	0,00	212.670	212.670
A5 RECUPERATION COURS DE LANGUES PCF	9.822,65	5.500	5.500
A	**377.513,70**	**1.178.397**	**1.190.206**
B PERSONNEL			
B1 RECUPERATION AGENTS DETACHES	50.349,82	53.100	54.100
B2 PARTICIPATION CHEQUES REPAS	21.065,41	28.800	26.600
B3 COTISATIONS A L'ASSURANCE GROUPE	78.390,92	98.900	93.800
B4 INTERVENTION AWIPH	8.895,62	9.700	22.400
B	**158.701,77**	**190.500**	**196.900**
C BATIMENTS			
C1 LOCATION D'IMMEUBLES	89.210,63	92.000	29.000
C2 LOCATION DE SALLES	3.500,00	5.000	5.000
C	**92.710,63**	**97.000**	**34.000**
K PRODUITS FINANCIERS			
K1 PRODUITS FINANCIERS	617.946,46	500.000	1.125.000
K	**617.946,46**	**500.000**	**1.125.000**
L ASSURANCES			
L1 INDEMNISATIONS	21.631,61	15.000	30.000
L	**21.631,61**	**15.000**	**30.000**
Z DIVERS			
Z1 ASSURANCE SOINS DE SANTE RETRAITES	17.105,06	16.880	17.359
Z2 RECUPERATIONS DIVERSES	16.222,18	1.000	5.500
Z	**33.327,24**	**17.880**	**22.859**
EXERCICES ANTERIEURS	**4.249,90**	**50.000**	**4.000**
TOTAL DES RECETTES COURANTES	**1.306.081,31**	**2.048.777**	**2.602.965**
RECETTES DE CAPITAL			
ZCAP VENTES			
ZCAP1 VENTES	12.342,00	1.000	1.000
ZCAP	**12.342,00**	**1.000**	**1.000**
EXERCICES ANTERIEURS	**0,00**	**0**	**0**
TOTAL DES RECETTES DE CAPITAL	**12.342,00**	**1.000**	**1.000**
TOTAL RECETTES DIVERSES	**1.318.423,31**	**2.049.777**	**2.603.965**
DOTATION PARLEMENT	**71.447.000,00**	**74.548.000**	**74.548.000**
TOTAL RECETTES DIVERSES ET DOTATION PARLEMENT	**72.765.423,31**	**76.597.777**	**77.151.965**
DOTATION SERVICE COMMUN DE MEDIATION	**1.762.000,00**	**1.831.000**	**1.831.000**
TOTAL RECETTES DIVERSES ET DOTATIONS	**74.527.423,31**	**78.428.777**	**78.982.965**
PRELEVEMENT FONDS DE RESERVE			
Dépenses courantes			
Dépenses de capital			
TOTAL PRELEVEMENT		**4.825.417**	
TOTAL DES RECETTES	**74.527.423,31**	**83.254.194**	**78.982.965**